



Charte « Entreprises Eco responsables de Bretagne »

"Entreprises Eco responsables de Bretagne" est un label qui référence les entreprises, qui se sont engagées dans un processus de tri de leurs déchets, de sensibilisation des collaborateurs et qui adoptent une démarche respectueuse de l'environnement.



Il repose sur l'engagement à appliquer cette charte et à respecter l'environnement en maîtrisant ses dépenses d'énergie, en triant ses déchets, en réduisant ses rejets de CO2 et en privilégiant l'utilisation de produits moins nocifs pour l'environnement.

Ce label a été mis en place pour aider, accompagner et valoriser les entreprises qui s'engagent concrètement en faveur de l'environnement.

Article 1-Objectifs de la charte :

- S'assurer du respect des clauses de la charte par chacun des signataires.
- Permettre aux entreprises d'utiliser la marque «Entreprises Eco-responsables de Bretagne » et de communiquer, auprès de leurs partenaires, sur leurs efforts en faveur de l'environnement.
- Cette charte contribue à renforcer la volonté des entreprises à s'inscrire dans une démarche RSE (responsabilité sociale de l'entreprise) et de mise en place de système de management environnemental.

Article 2-Promotion de la présente charte :

- Les signataires de la charte s'engagent à la diffuser auprès de leurs publics et à promouvoir son application dans son environnement tant interne qu'externe

Article 3 - Charte environnementale et nomenclature :

20 axes répartis sur 4 thématiques environnementales majeures

Points de contrôle conformes pour validation  10 axes à valider sous réserve de 3 nouveaux axes améliorés et validés au cours de l'audit de l'année N+1

LA GESTION DES DECHETS (A)

- ✓ 1. Mettre en place un système de tri des déchets (papier, carton, plastique, verre, piles, cartouches d'imprimante, ampoules basse consommation).
- ✓ 2. S'assurer de la traçabilité du cheminement final des déchets liés à l'activité, auprès des unités de traitement réglementées.
- ✓ 3. Limiter le gaspillage par le réemploi, la revalorisation et l'optimisation des stocks.
- ✓ 4. Identifier tous les types de déchets générés et s'assurer des traitements les plus optimaux et adéquats.
- ✓ 5. Contribuer à l'application des réglementations en vigueur et adopter des mesures de réduction des déchets (éviter le suremballage, limiter les emballages, privilégier les gros conditionnements).

LA MAITRISE DES DEPENSES ENERGETIQUES (B)

- ✓ 6. S'équiper de matériel électrique et électronique basse consommation (ampoules...).
- ✓ 7. Assurer une mise en veille, extinction ou hors tension de l'éclairage et des appareils électriques en dehors des heures de présence (favoriser la lumière du jour quand c'est possible).
- ✓ 8. Etablir une régulation thermique raisonnable au sein des locaux (en hiver 19°C sont préconisés pour la santé et pour l'environnement).

✓ 9. Contrôler sa consommation d'eau par la mise en place d'éco-gestes, et de régulateurs (systèmes économiques automatiques, dosage automatiques).

✓ 10. Améliorer son bilan énergétique (réduire la consommation énergétique et réduire ses émissions de CO2) via l'optimisation des flux de transport, la réalisation d'un bilan carbone, éco-conduite.

LA REALISATION D'ACHATS RESPONSABLES (C)

✓ 11. Favoriser les fournisseurs locaux et éco-responsables afin de diminuer l'impact environnemental lié aux transports.

✓ 12. Orienter les nouveaux investissements vers du matériel bureautique labellisé Energy Star ou équivalent.

✓ 13. Donner sa préférence aux produits éco-labellisés lors de l'acquisition de consommables, produit d'hygiène et d'entretien.

✓ 14. Favoriser l'achat de produits recyclés et recyclables.

✓ 15. Proposer à sa clientèle, lorsque l'alternative est possible, les services et les produits les moins polluants.

LA SENSIBILISATION ET LA PREVENTION (D)

✓ 16. Sensibiliser les collaborateurs au tri des déchets et à l'importance des éco-gestes par la mise en place de réunions, de tables rondes, et d'affichage.

✓ 17. Assurer l'accès et le soutien à des formations liées aux thématiques environnementales auprès de vos collaborateurs (SME, guide éco-gestes, affichage).

✓ 18. Offrir aux collaborateurs et aux clients la possibilité de recycler leurs déchets personnels dans la mesure du raisonnable (piles, D3E, consommables d'impression).

✓ 19. Véhiculer les valeurs et les principes du label dans l'entreprise et auprès des différents partenaires.

✓ 20. S'engager dans un processus d'amélioration continue.

Dénomination de l'entreprise :

Date :

Signature et tampon